

DÉLIBÉRATION N°DL20240136 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 23 SEPTEMBRE 2024

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 13/09/2024 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 33 présents, 6 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Gilles GRECO ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Béatrice COFFY (jusqu'à 22h30) ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abila CIPRIANI (à compter de 21h45) ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGLU (à compter de 18h44) ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIPIER ; M. Pierre-Mary DESHAYES (à compter de 18h57) ; Mme Juliette BOULLIAT ; M. Luc CHEVALLIER ; M. Jean-Luc DEGRAIX

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Sandrine FRANÇON a donné procuration à M. Régis CADEGROS

Mme Béatrice COFFY a donné procuration à M. Axel DUGUA (à partir de 22h30)

Mme Abila CIPRIANI a donné procuration à Mme Andonella FLECHET (jusqu'à 21h45)

Mme Dudu TOPALOGLU a donné procuration à M. Daniel FAYOLLE (jusqu'à 18h44)

Mme Nathalie ROBERT a donné procuration à Mme Isabelle SURPLY

M. Pierre-Mary DESHAYES a donné procuration à M. Gilles GRECO (jusqu'à 18h57)

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

ORGANISATION D'UNE CLASSE MUSICALE RENFORCÉE PAR LE COLLÈGE JEAN ROSTAND VIA LE CONSERVATOIRE MUNICIPAL - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION

Mme Sandrine FRANÇON expose ce qui suit :

La ville de Saint-Chamond et le Collège Jean Rostand ont signé une convention en juin 2022 pour la mise en place d'une classe musicale renforcée à destination des élèves de 6ème, en partenariat avec le Conservatoire. Cette convention a été renouvelée en juin 2023 pour étendre le dispositif aux élèves de 5ème. Elle prévoit un temps d'enseignement de 3 heures de musique réparties de la façon suivante :

- 2 heures d'éducation musicale, au sein du collège (au lieu de 1 heure, temps alloué normalement à l'éducation musicale en classe de 6ème et de 5ème)
- 1 heure de chant, au sein du chœur ados du Conservatoire

Les élèves de la classe musicale renforcée bénéficient d'un tarif préférentiel (21,50 € pour l'année scolaire 2023/2024) pour s'inscrire au Conservatoire et participer au chœur ados.

Ce dispositif ne représente aucun surcoût pour la collectivité puisque le chœur ados existe déjà. Il s'agit simplement d'y intégrer de nouveaux élèves, sans augmenter le temps d'enseignement. L'heure supplémentaire d'éducation musicale est financée par le collège Jean Rostand.

10 élèves de 6ème et de 5ème ont pu bénéficier de ce dispositif en 2023/2024.

Le collège souhaite poursuivre ce projet de classe musicale renforcée, en accueillant dans un même groupe des élèves de 6ème, 5ème et 4ème. De cette façon, le collège maintient le même investissement pour l'année 2024/2025.

Le Conservatoire peut également accueillir ces élèves dans le chœur ados, sans moyens supplémentaires.

La mise en place de cette convention permet de développer les liens entre les jeunes du collège et un équipement culturel de la ville (possibilité d'inclure ces jeunes et leurs familles dans les actions menées par le Conservatoire et ses partenaires : spectacles, animations, sorties...). Elle favorise également l'inscription d'élèves supplémentaires au Conservatoire, avec des frais de scolarité associés (22.50 € par élève et par an, pour la saison 2024/2025).

La convention actuelle se terminant en juin 2024, il est nécessaire de la renouveler pour l'année scolaire 2024/2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

DÉCIDE :

- **d'approuver** le renouvellement de la convention relative au projet de la classe musicale renforcée organisée par le Collège Jean Rostand en partenariat avec le Conservatoire municipal de Saint-Chamond,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cette convention et tout document y afférent.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 14/09/2024



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Catherine CHAPARD

Date de mise en ligne 2 octobre 2024